

GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHÉS PUBLICS

Objectifs

Sécuriser l'intervention des cadres et techniciens de l'établissement ou de l'entreprise dans la passation et la gestion des marchés publics

Public

Chefs de chantier, conducteurs de travaux, gérants, personnel administratif

Durée

1 journée - 7 heures

Tarif

Nous consulter

Dates

Nous consulter pour recevoir le calendrier de formation

Lieux

En entreprise ou dans les locaux de la FRTTP Normandie :

- Petit-Couronne (76)
- Saint-Contest (14)

Prérequis

Personnel administratif gérant la réponse aux marchés publics et/ou leur exécution

Positionnement

Choix de l'entreprise

Délai d'accès

Selon la prochaine date de formation prévue (voir calendrier) avec délai de réponse maximum de 10 jours à compter de la demande.

Moyens et méthodes pédagogiques

- Remise de documents pédagogiques
- Formateurs expérimentés
- Evaluation des compétences sur chaque activité
- Questionnaire de satisfaction
- Salle de cours équipée
- Plateforme pédagogique équipée

Modalités d'évaluation

- QCM de test de connaissances avant et après la formation
- Evaluation sommative sous forme de mise en situation durant la formation
- Résultats des évaluations passées en cours de formation

Validation

- Le stagiaire reçoit une attestation de formation

Contact

Pour toute information ou devis, merci de nous adresser une demande par mail à l'adresse suivante : formatpnormandie@fntp.fr – 02.35.61.02.71

Taux de satisfaction pour l'année 2023 : 76.73%

Programme au verso

*sur les personnes ayant passé l'examen

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Merci de contacter Gil DELAUNEY, notre référente handicap, à l'adresse suivante : g.delauney@fntp.fr. Des aménagements peuvent être étudiés.

GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHÉS PUBLICS

Objectifs

Sécuriser l'intervention des cadres et techniciens de l'établissement ou de l'entreprise dans la passation et la gestion des marchés publics

PROGRAMME DE LA FORMATION

La segmentation des intervenants du secteur public

- Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice
- Code de la commande publique 2019

Les seuils définissant les procédures de passation des marchés publics

- 40 000€ HT pour les marchés sans publicité et sans mise en concurrence
- La publicité préalable, avis de pré-information, périodique indicatif et invitation à confirmer l'intérêt
- Les procédures formalisées : appels d'offres, avec négociation, dialogue compétitif
- Les procédures adaptées ou MAPA
- Les procédures négociées sans mise en concurrence
- Accords-cadres bons de commandes
- La commission d'appel d'offres

Les documents du marché

- CAP, le CCAG travaux 2021 et les autres documents du marché
- Les interdictions de soumissionner obligatoires et facultatives
- Les documents à fournir au stade de la candidature et de l'offre
- Modifications quant à la date de signature de l'acte d'engagement
- Cas des marchés allotés
- Cas des groupements et de la sous-traitance

Les imprimés de l'administration

- DC1, DC2, DC4
- NOTI 1

La dématérialisation des procédures

- Le Document Unique de marché européen (DUME) : simplification des procédures administratives
- Le profil d'acheteur et ses fonctionnalités
- Les obligations d'information des candidats et de réponse dématérialisées ; les exceptions
- Certificat et signature électronique
- Modalités de signature électronique en cas de groupement, de sous-traitance

L'exécution du contrat

- La notification du marché, l'ordre de service de démarrage, la période de préparation, le calendrier d'exécution
- Les ordres de services, délais de réserves-refus
- Délais et pénalités

GESTION ADMINISTRATIVE DES MARCHÉS PUBLICS

Objectifs

Sécuriser l'intervention des cadres et techniciens de l'établissement ou de l'entreprise dans la passation et la gestion des marchés publics

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les clauses financières et le paiement des prestations

- Prix forfaitaire - prix unitaires
- Actualisation, révision
- Avance dans les marchés publics
- Retenue de garantie
- Caution bancaire ou garantie à première demande
- Les demandes de paiement, délais, intérêts moratoires

Réception et garanties

- Obtenir la réception de ces ouvrages - les conséquences
- Réception partielle
- Les garanties et les assurances obligatoires dans certains cas
- Le solde du marché

Mise à jour septembre 2025